

La ville de Grigny-sur-Rhône

recrute

un(e) responsable service Enfance Jeunesse

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux / rédacteurs territoriaux

La ville de Grigny-sur-Rhône, ville innovante en plein développement, située à 20 km au sud de Lyon, recrute par voie statutaire un responsable de service « enfance et jeunesse »

MISSIONS

Au sein de la direction Éducation-Enfance-Jeunesse, sous la responsabilité directe du directeur, le/la responsable du service « enfance et jeunesse » coordonne les actions éducatives garantissant ainsi la cohérence de la politique éducative menée par la Ville.

Ce service est constitué d'environ 50 agents (agents d'animation périscolaire et ATSEM).

1) Gestion administrative et budgétaire

- Garantir le respect des réglementations s'appliquant dans les équipements et les activités relevant du service (procédures techniques, sécurité hygiène, encadrement des mineurs),
- Élaborer et mettre en œuvre des procédures, des outils et des tableaux de bord de suivi et d'évaluation des activités afin d'améliorer l'efficacité des actions du service et assurer le bon fonctionnement du service,
- Élaborer et affecter l'enveloppe financière des projets d'animation dans le cadre du budget global alloué,
- Effectuer le suivi administratif et les bilans d'activités (DRAJES, CAF...).

2) Management des équipes

En lien étroit avec le service RH,

- Piloter les encadrants de proximité des agents périscolaires et ATSEM
- Accompagner les encadrants de proximité dans la gestion de leurs équipes
- Organiser, gérer et planifier le travail des agents afin d'impulser une dynamique d'équipe,
- Suivre mensuellement le planning de l'ensemble des agents du service,
- Procéder à l'entretien annuel et fixer les objectifs des encadrants intermédiaires,
- Accompagner les encadrants intermédiaires dans le processus d'évaluation de leur équipe,

- Piloter et animer des réunions de service et groupes de travail réguliers avec les agents du service et autres interlocuteurs en utilisant des techniques créatives pour favoriser l'innovation.

3) Enfance

- Mettre en œuvre et évaluer le projet éducatif, les projets pédagogiques et les projets d'animation sur les temps périscolaires
- Inscrire les projets dans le cadre des objectifs fixés par la Convention Territoriale Globale 2025-2029
- Vérifier l'application des mesures réglementaires liées aux A.C.M., déclarations d'ouverture à jour, mesures sanitaires, taux d'encadrement, fourniture des dossiers individuels à jour du personnel,
- Définir et mettre en œuvre l'ensemble des actions dans le domaine de l'animation au profit des enfants sur le temps méridien, pré et postscolaire,
- Coordonner les « intervenants extérieurs » aux activités périscolaires : associations sportives, culturelles et patrimoniales, ETAPS, bénévoles...
- Piloter les projets enfance transversaux : Fête de la rentrée, Semaine Olympique et Paralympique, Carnaval...
- Assurer le lien opérationnel avec le centre socioculturel associatif qui organise l'accueil de loisirs extrascolaire (et mercredis) sur les sites municipaux,
- Accompagnement des encadrants de proximité sur la relation avec les familles et soutien à la gestion des situations complexes,
- Assurer le suivi des projets du CME en lien avec l'animatrice et les élus.
- Veiller à la qualité d'accueil des élèves en situation de handicap sur les sites périscolaires.
- Préparer et animer les instances partenariales enfance en lien avec la coopératrice Convention Territoriale Globale ;
- Assurer la mise en œuvre du Service Minimum d'Accueil en lien avec les encadrants de proximité.

4) Jeunesse

- Inscrire les projets dans le cadre des objectifs fixés par la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et le PEDT ;
- Assurer les fonctions de coopération déléguée jeunesse, en lien étroit avec la coopératrice CTG, à travers l'animation du PARI Jeunesse pour :
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation jeunesse et accompagner l'offre existante ;
 - Identifier les besoins non-couverts pour les publics pré-ados, ados et jeunes adultes ;
 - Travailler sur les positionnements et les complémentarités des acteurs jeunesse ;
 - Organiser l'information des partenaires jeunesse ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Mettre en place et accompagner les projets jeunesse de la municipalité favorisant l'implication et des jeunes : échanges culturels et sportifs, volontariat et engagement bénévole, junior association, bourses étudiantes municipales, emplois étudiants, chantiers jeunes...

PROFIL

Savoir :

- Bonne connaissance du secteur de l'enfance et de l'éducation
- Bonne connaissance de l'environnement de la Fonction Publique Territoriale

Savoir-faire :

- Qualification managériale avérée
- Capacité à l'encadrement et à la gestion des conflits
- Autonomie
- Conduite de réunions
- Bonne expression écrite
- Animer, contrôler et développer les différents partenariats

Savoir être :

- Force de proposition et innovation
- Rigueur et méthode
- Discrétion
- Sens de l'échange et de la communication
- Capacité d'analyse, de synthèse et d'écoute.

Cadre d'emploi

Catégorie B animateur territorial / rédacteur territorial

Poste à pourvoir dès que possible

Contraintes

Travail occasionnel en soirée et week-end selon nécessités de service.

Type d'emploi

Emploi Permanent

Rémunération

Statutaire et régime indemnitaire

Temps de travail

Temps complet

37,5h, 14 jours de RTT